

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-07-DE
Reçu le 14/10/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – MISE EN PLACE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES
DEMANDEURS DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE
NICE COTE D'AZUR

Séance Publique Ordinaire du 8 OCTOBRE 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Bernard MACCARIO, M. Guy
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT,
M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle
LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, Mme Joëlle
HENON-DECOUARD à Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M.
le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à M. Philippe RASTOLDO, Mme Cécile GARBATINI
à M. Stéphane EMSELLEM.

QUORUM : 13

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 1 er octobre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-07-DE
Reçu le 14/10/2019

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019



VII - MISE EN PLACE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES
DEMANDEURS DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE
NICE COTE D'AZUR

Madame Marie-José LASRY, Premier adjoint, expose ce qui suit :

« Dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social sur le territoire de la Métropole, il convient maintenant de procéder à la signature de la convention correspondante nommée « cadre partenarial » entre la Métropole Nice Côte d'Azur et notre commune.

Je vous rappelle que les délibérations du conseil métropolitain du 22 mars 2019 et du bureau métropolitain du 15 avril 2019, ont permis d'approuver le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et la mise en place de ce service.

Aussi, je vous propose pour avis et approbation le « cadre partenarial » ci-joint et son annexe (charte métropolitaine d'information au demandeur de logement social) consultable au secrétariat général.

Je vous précise que notre commune a opté pour un accueil personnalisé de niveau 2 qui, en plus de l'information sur l'enregistrement en ligne et les modalités d'accès au parc social, des informations sur la structure du parc existant dans la commune et des conseils pour remplir la demande de logement en fonction de la situation personnelle du demandeur, proposera l'enregistrement de la demande sur le SNE (système d'Enregistrement National), un rendez-vous physique avec tout demandeur le souhaitant dans les deux mois suivant l'enregistrement de sa demande et l'état de traitement de cette dernière.

Il nous est donc proposé de bien vouloir :

- 1°/ - approuver la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole,
- 2°/ - approuver les termes du cadre partenarial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Beaulieu-sur-Mer pour la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole, tel que joint en annexe,
- 3°/ - d'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences,

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-07-DE
Reçu le 14/10/2019



4°/- autoriser monsieur le Maire à signer l'annexe n°1 « Engagement de chaque partenaire » et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

1°/ - approuve la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole,

2°/ - approuve les termes du cadre partenarial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Beaulieu-sur-Mer pour la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole, tel que joint en annexe,

3°/ - engage la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences,

4°/- autorise monsieur le Maire à signer l'annexe n°1 « Engagement de chaque partenaire » et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-07-DE
Reçu le 14/10/2019

